



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 février 2019

Objet de la délibération

**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU PLAN
PATRIMOINE II**

Le vingt huit février deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Loïc RABIN à Yves GUYOT, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Pascal LE LIBOUX, Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY, Nolwenn LE ROUZIC à Michèle DOLLÉ, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Martine JOURDAIN à Roselyne MALARDÉ, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Sylvie SCOTÉ à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CORPART Claudine** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2019.02.020

MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU PLAN PATRIMOINE

II

Rapporteur : Frédéric TOUSSAINT

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte des évolutions du contexte général ou des décisions municipales, il convient de mettre à jour l'Autorisation de Programme comme détaillé ci-dessous.

Par délibérations en date du 29 octobre 2015, du 28 janvier 2016 et du 26 janvier 2017, le Conseil Municipal a créé puis modifié une Autorisation de Programme relative au Plan Patrimoine II dont la réalisation est prévue sur une période de 5 ans. Le 25 janvier 2018, compte tenu de l'approbation par le Conseil Municipal de l'Avant-projet définitif soumis par la maîtrise d'œuvre et du temps nécessaire à la consultation des entreprises, les dépenses initialement prévues sur l'année 2018 ont partiellement été reportées sur les deux exercices suivants sans modification de la durée initiale du programme.

Depuis cette date, les marchés de travaux ont été attribués et le contrat de maîtrise d'œuvre a été ajusté pour tenir compte du résultat de la consultation des entreprises.

Il est proposé de modifier le montant de l'Autorisation de Programme sans modification de la durée :

	Création AP 29/10/2015	Modification 28/01/2016	Modification du 26/01/2017	Modification du 25/01/2018	Modification Du 28 février 2019	Total
AP	1 488 270	0	0	0	+164 000	1 652 270
CP						
2016	297 654	-259 954				37 700
2017	297 654	+64 988	-340 000			22 642
2018	297 654	+64 988	113 333	-175 975		300 000
2019	297 654	+64 988	113 333	87 987	82 000	645 962
2020	297 654	+64 990	113 334	87 988	82 000	645 966

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu les délibérations du 29 octobre 2015, 28 janvier 2016, 26 janvier 2017, 25 janvier 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 4 février 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 11 février 2019,

Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** la modification du montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des crédits de paiement présentée ci-dessus.

Affiché le 12 03 2019

Envoyé en préfecture le 08/03/2019
Reçu en préfecture le 08/03/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190228-D201902020-DE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU